



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité

Question écrite n° 46814

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le secrétaire d'État au logement sur la sécurité des ascenseurs. En effet, suite aux accidents de Clichy-sous-Bois, en juin 2001, où un enfant trouvait la mort en tombant dans la gaine d'un ascenseur, de Strasbourg en mai 2002 ou encore d'Amiens en juin 2002, les pouvoirs publics ont pris conscience du besoin de sécuriser les ascenseurs existants. Ainsi dès 2001, le ministère de l'équipement et la direction générale de l'urbanisme saisissaient les organismes compétents afin que des solutions soient présentées pour sécuriser l'ensemble des ascenseurs. Or aujourd'hui encore les accidents persistent. La chute de la cabine d'un ascenseur du cinquième étage d'un immeuble parisien venue s'écraser au rez-de-chaussée, en août 2004, a fait trois blessés et cet accident risque de ne pas être un accident isolé. Dans ces conditions, elle lui demande de constater l'urgence de la situation et de lui préciser la date de publication du décret d'application de la loi Robien sur la sécurité des ascenseurs de juillet 2003. Ce décret a été présenté en mai 2004 aux associations d'usagers, Unions des HLM et bureaux de contrôle et se fait à ce jour toujours attendre.

Texte de la réponse

Le décret d'application de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à la sécurité des ascenseurs, ainsi que les arrêtés qu'il prévoit, ont fait l'objet d'une concertation approfondie avec les partenaires concernés. Ces textes précisent, en particulier, les prescriptions relatives aux travaux de sécurité obligatoires, les dispositions minimales d'entretien et les conditions de réalisation des contrôles techniques périodiques. Le décret ainsi que l'arrêté concernant les travaux à effectuer sur les installations d'ascenseurs ont été soumis à l'avis de la Commission européenne et à celui des États membres, conformément à la directive européenne 98-34 du 22 juin 1998 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques. Le décret n° 2004-964 du 9 septembre 2004 relatif à la sécurité des ascenseurs est paru au Journal officiel de la République française du 10 septembre 2004. Il prévoit lui-même trois arrêtés interministériels et un arrêté du ministre en charge de la construction. Les premiers viennent d'être publiés au JO n° 277 du 28 novembre 2004 sous les intitulés suivants : arrêté du 18 novembre 2004 relatif aux travaux de sécurité à réaliser dans les installations d'ascenseurs ; arrêté du 18 novembre 2004 relatif à l'entretien des ascenseurs ; arrêté du 18 novembre 2004 relatif aux contrôles techniques à réaliser dans les installations d'ascenseurs. Un quatrième arrêté relatif aux critères de compétence des personnes réalisant des contrôles techniques dans les installations d'ascenseurs, a été publié au JO n° 9 du 12 janvier 2005.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46814

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7251

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1739